

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2019

Délibération CA_20191016_010

Marché n° 2016-04-05 de fourniture, de livraison et de prestations de réparation de pneumatiques passé avec l'entreprise CHIRAULT-PNEUS : avenant n° 1 au marché.

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS 36 du 26 octobre 2015 approuvant le projet de convention constitutive de commandes pour la fourniture, la livraison et les prestations de réparation de pneumatiques ;

Vu la délibération du bureau du 29 avril 2016 autorisant le président à signer le marché de fourniture, de livraison et de prestations de réparation de pneumatiques ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 octobre 2019 ;

Considérant le nombre d'interventions conséquent et inhabituel ainsi que les incendies d'une ampleur particulièrement exceptionnelle ayant entraîné de nombreux dommages sur les engins du SDIS 36 et notamment sur les pneumatiques, dommages d'une ampleur totalement imprévisible ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché n° 2016-04-05 ;

DECIDE :

Article unique - l'avenant n° 1, ci-annexé, portant le montant maximum du marché n°2016-04-05 passé avec l'entreprise CHIRAULT-PNEUS, de 25 000 euros TTC à 37 000 euros TTC, est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

DESCOUT Serge